

**LETTRE D'INFORMATION CONCERNANT L'EPS AU DNB****L'évaluation de l'EPS au DNB**

La réforme de l'EPS en 3^{ème} est entrée en vigueur en septembre 2012, et concerne les modalités d'évaluation des élèves de 3^{ème} au DNB dans cette matière (note de service n°2012-096 du 22/06/2012 parue au BO spécial n°5 du 19/07/2012).

Le programme d'EPS est basé sur l'enseignement de 6 activités physiques sur l'ensemble de l'année, réparties en 4 groupes selon le tableau suivant :

Groupes d'activités	1	2	3	4
	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
Activités	Demi-fond	Course d'orientation	acrosport	Badminton – basket - boxe française

Seuls les 3 meilleurs résultats parmi les 4 groupes d'activités sont retenus pour le calcul de la note proposée en fin d'année au rectorat. Ainsi, les activités choisies pour le calcul peuvent être différentes d'un élève à l'autre.

Exemples :

Groupes d'activités	1	2	3	4	Moyenne DNB	Moyenne annuelle
<u>1^{ER} CAS</u> <u>Notes retenues</u>	Demi-fond <u>12/20</u>	Course d'orientation <u>13/20</u>	Acrosport 09/20	Badminton 11/20 – basket <u>15/20</u> -boxe française 07/20	13.3 arrondie à 13.5	11.16 arrondie à 11
<u>2^{ème} CAS</u> <u>Notes retenues</u>	Demi-fond <u>08/20</u>	Course d'orientation <u>09/20</u>	Acrosport 08/20	Badminton 15/20 – basket <u>16/20</u> -boxe française 15/20	11	11.83 arrondie à 12

Cette note de 0 à 20 ne correspond généralement pas aux moyennes trimestrielles et annuelle obtenues par l'élève dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, en 3^{ème}. Ces notes incluent l'ensemble des résultats obtenus, alors que la note du DNB ne prend en compte que la moyenne des notes obtenues dans les 3 meilleurs groupes.